

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 septembre 2018

Présents : MM. G. GATTEAU, TRUCHON , DOTHEE, BURNICHON, HESSEMANS,
Mme GATTEAU

Représentés : Mme BEN YELLES pouvoir à M. GATTEAU
Mme DUSSART pouvoir à M. DOTHEE
M. PIERQUIN pouvoir à M. TRUCHON
M ROUX pouvoir à Mme GATTEAU

Absente : Mme FOULLEY,

Secrétaire de séance : M. DOTHEE

Date de convocation : 21 septembre 2018

Date d'affichage : 21 septembre 2018

Ouverture de la séance à 20 heures 30 par Gilles GATTEAU, Maire.

Le compte-rendu du 28 juin 2018 est approuvé.

Monsieur le Maire précise que deux sujets sont retirés de l'ordre du jour.

1. ADHESION DES COMMUNES DE BAGNEAUX-SUR-LOING, CROISSY-BEAUBOURG, LESIGNY et VILLENY au SDESM

Monsieur GATTEAU soumet au Conseil Municipal les propositions d'adhésion de ces communes au SDESM.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette décision.

2. APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (SDESM)

Monsieur Le Maire signale que ce point est annulé ; il a déjà été évoqué lors du Conseil Municipal du 28 juin 2018.

3. ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE ET SES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Maire évoque les différentes possibilités du groupement de commandes permanents de la CAMVS – ces différentes propositions peuvent permettre d'adhérer à la carte en fonction des besoins et des services proposés.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision.

4. ACCORD POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLIERS EN BIERE

Monsieur le Maire explique la mise en place par la Région Ile de France de la location longue durée de vélos à assistance électrique et précise que cette location n'entraînera pas de frais pour la Commune qui doit simplement accepter son déploiement sur son territoire.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette décision.

5. TRANSFERT DE COMPETENCE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ AU SDESM

Monsieur le Maire présente ce point et précise qu'actuellement la commune avait en charge ces redevances qui seront donc transférées auprès du SDESM.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette décision.

6. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES (SDESM)

Monsieur le Maire précise que cette coordination par le SDESM permettra de négocier des tarifs d'achat d'énergies plus favorables

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette décision.

7. PASSAGE DU PERE NOEL EN CALECHE LE 24 DECEMBRE

Vu le succès toujours présent du passage du Père Noël, Monsieur le Maire propose de reconduire, cette année, cette manifestation le 24 décembre 2018.
Les habitants souhaitant recevoir la visite du Père Noël sont priés de s'inscrire en mairie où les modalités leur seront communiquées.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette décision.

8. ORGANISATION D'UN REVEILLON DU JOUR DE L'AN

Monsieur le Maire précise que le réveillon sera reconduit avec une annonce faite pour la mi-octobre.

Une réponse des participants sera souhaitée à la mi-novembre avec un acompte de réservation d'environ 30 % à régler dans le courant du mois de novembre et dans les conditions suivantes à savoir :

Pour le repas les habitants participent à 50 % le reste à charge est pris en compte par la commune ; gratuité pour le personnel communal titulaire et l'époux ou l'épouse ; les amis et familles des habitants, les adhérents des associations du village seront acceptés, leurs participations seront fixées à prix coutant.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette décision.

9. MODIFICATION MINEURE DU PADD DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire explique que ce point ne donnera pas lieu à une délibération car après débat le conseil Municipal demande confirmation de la conformité concernant le principe de limitation du développement des noyaux bâtis isolés.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

10. AUTORISATION D'ALLER EN JUSTICE CONTRE L'AIRE DE GRANDS PASSAGE

Monsieur le Maire présente le sujet : après consultation d'un avocat, la commune décide :
- de se pourvoir en justice contre la délibération de la Communauté d'Agglomération de Melun val de Seine (CAMVS) d'autoriser son Président à acheter un terrain pour y installer une aire de grand passage
- de mandater Monsieur le Maire pour une réunion de travail avec les communes avoisinantes.

Le Conseil vote POUR à la majorité et une voix contre.

11. APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP DANS LES ENROBES DE VOIRIE

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

12. APPROBATION EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES CLETC GEMAPI

Monsieur le Maire explique que ce point ne donnera pas lieu à une délibération car il manque des éléments techniques pour établir cette délibération.

TOUR DE TABLE

- Monsieur TRUCHON qui représente Monsieur PIERQUIN demande :
 - qu'un radar mobile soit installé sur la rue de chailly afin de faire ralentir les véhicules ,
 - demande qu'il soit mis à l'honneur le jeune Mathéo COUTHINO après débat le conseil décide de le mettre à l'honneur dans le petit journal suite à ses résultats sportifs au tennis.

Séance levée à 21 H 50

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.
A Villiers en Bière, le 28/09/2018

 Le Maire

G. GATTEAU